Le conseiller spécial et compagnon de Fadela Amara condamné

14/11/2007 à 10h47

Après un arrêt de la Cour de cassation, Mohammed Abdi, toujours secrétaire général de “Ni putes ni soumises”, est définitivement condamné à 18 mois de prison, dont 12 avec sursis, pour escroquerie.

Dans son édition de mercredi 14 novembre, Le Parisien rapporte que le conseiller spécial de Fadela Amara est définitivement condamné à 18 mois de prison, dont 12 avec sursis, pour escroquerie à la formation professionnelle entre 1994 et 1997. Mohammed Abdi, qui épaule la secrétaire d’Etat à la Politique de la ville et est toujours secrétaire général de l’association “Ni putes ni soumises”, a vu sa condamnation de mai 2006 confirmée, après un rejet de son ultime recours devant la Cour de Cassation. Cette dernière a rendu son arrêt pendant la semaine du 5 novembre, affirme le quotidien qui précise que sa peine de prison est assortie d’une mise à l’épreuve de 3 ans avec obligation de rembourser le préjudice, avec le coauteur des faits, Jean Bousige.

suite